Image not found or type unknown

Implication contrôleur technique

Par **BEBEL46**, le **12/05/2019** à **12:07**

Particulier, ayant acheté véhicule il y a 11 mois auprès négociant en voitures. A ce jour 1800 km parcourus, moteur à l'agonie, culasse fissurée, châssis très fortement corrodé, silent-blocs hs, berceau moteur sur le point de céder. Vendeur en liquidation, non présent ni représenté lors des expertises qui ont eu lieu sur véhicule. Selon rapport expertise, le contrôleur technique a produit un rapport visant à faciliter la vente et ne m'informant pas honnêtement sur l'état de corrosion très avancé du châssis. Aucun accord à l'amiable n'ayant abouti entre les compagnies d'assurance, peut-on opposer au contrôleur technique l'annulation de la vente? Une procédure judiciaire aurait-elle des chances d'aboutir favorablement?

Merci. Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés